

# MAIRIE DE SAUMANE

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 09 MAI 2011 - A 20 Heures 30

### Compte-rendu n° 24/2011

L'an deux mille onze, le 09 MAI 2011 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la **présidence de Monsieur Challet Christian**.

**Présents** : CHALLET Christian - CHABAUD-GEVA Laurence - ETIENNE Monique- ALLEMAND Patricia - FRELY Patrice - GUILLAUMOND Catherine - JULLIAN Christophe - ALVADO Paule - DOFFIN Edith - FAUTRERO Sandrine - CHABERT Patrick

**Absents (pouvoirs)** : - JACQUIN Michel donne pouvoir à Monique Etienne

**Absents** : - JAUBERT Georges - MARTINEZ Patrick- MORELLO Philippe

Membres en exercice	: 15
Présents :	: 11
Exprimés	: 12

Monsieur le Maire ouvre la séance.

# ORDRE DU JOUR

## APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 18 AVRIL 2011

Après lecture par M. le Maire, le procès verbal, préalablement et intégralement diffusé est adopté à l'unanimité des membres présents lors de la séance du 09 mai 2011.

## COMPTE RENDU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU MAIRE

En application de l'article L 2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales, le maire doit rendre compte à chacune des réunions du conseil municipal, des décisions prises sur le fondement de cet article. A ce titre, je porte à votre connaissance ces décisions prises conformément à la délégation votée par le conseil municipal le 18 mars 2008.

**Décision municipale n° 2011-04 du 05 mai 2011** afin que M. le Maire se porte partie civile au nom de la commune dans l'affaire VITALE Philippe suite aux infractions au code de l'urbanisme.

### 1- APPROBATION DE LA CONVENTION DE DEVERSEMENT DES EAUX USEES ENTRE SAUMANE DE VAUCLUSE ET L'ISLE SUR LA SORGUE A PARTIR DU 01/01/2011

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les éléments de ce dossier.

La Commune a approuvé en 1996 la convention de déversement entre les communes de SAUMANE DE VAUCLUSE et de L'ISLE SUR LA SORGUE pour l'assainissement des eaux usées domestiques des quartiers sud de la commune de SAUMANE DE VAUCLUSE. Cette convention, reçue en préfecture en date du 20 septembre 1996, a permis :

- de réaliser le réseau de raccordement entre les deux services par la commune de SAUMANE DE VAUCLUSE, en partie sur la commune de L'ISLE SUR LA SORGUE ;
- de traiter les effluents des habitants de SAUMANE DE VAUCLUSE raccordés à ce réseau par la station de L'ISLE SUR LA SORGUE au fur et à mesure de l'urbanisation de ce secteur qui s'est développé essentiellement ces dernières années.

Les modalités d'application de cette convention, notamment en matière de participations financières, ne permettent pas un fonctionnement satisfaisant. Aussi, les 2 communes ont convenu d'établir une nouvelle convention d'application plus juste et plus aisée. Le projet de convention prévoit :

- L'association à la convention de la SDEI, délégataire des 2 services, pour qu'il en assume la gestion.
- 
- Le maintien de la durée initiale (échéance au 01/01/2027) et de la charge admissible (1 600 équivalent-habitants).

- Les modalités d'application, plus précises que dans la convention initiale : charges, obligation, rémunération et précise les conditions d'information réciproque, d'évolution, de révision, de dénonciation et de règlement des litiges.
- La prise en compte, au prorata des volumes, des charges de la station de l'Isle et, au prorata des abonnés, des charges du poste de relèvement de Malakoff.
- Le versement annuel de 4 297 € à l'Isle sur la Sorgue pour la participation aux investissements.
- L'intégration au contrat de DSP de Saumane des charges engendrées par le traitement des effluents par le service de l'Isle sur la Sorgue.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le projet de la nouvelle convention, annexé à la présente.
- Autoriser M le Maire à signer cette convention et à en assurer la mise en œuvre et le contrôle.

**Le Conseil Municipal,**

Où l'exposé de Monsieur le Maire

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le projet de la nouvelle convention, annexé à la présente
- **AUTORISE** M le Maire à signer cette convention et à en assurer la mise en œuvre et le contrôle.

**2- APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU CONTRAT D'AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT AVEC LA SDEI**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les éléments de ce dossier.

La Commune de Saumane a délégué la gestion de ses services d'assainissement à la SDEI par un contrat qui a pris effet au 01/07/2006. Depuis cette date le service de l'assainissement collectif a connu plusieurs évolutions :

- o La mise en service de 2 postes de relèvement
- o La modification des conditions de traitement des effluents par l'Isle sur la Sorgue.
- o L'évolution du nombre d'abonnés et des volumes collectés.

Par courrier du 31/03/2011, la SDEI a proposé la passation d'un avenant prenant en compte l'évolution du service, proposant des adaptations réglementaires et de nouveaux tarifs.

Après négociation, le projet d'avenant transmis le 01/04/2011 par la SDEI prévoit :

- o L'adaptation des bases du contrat pour tenir compte des évolutions constatées.
- o L'adaptation de la redevance pour tenir compte des charges nouvelles engendrées par les équipements supplémentaires et les charges de traitement des effluents par l'Isle sur la Sorgue. Cette redevance passe (en valeur 01/01/2011) à :
  - o 24,50 euros HT pour la partie fixe semestrielle par unité de logement
  - o 0,94 euros hors taxes par m3 assujettis

- o La facturation de la part fixe de la redevance par logement et non par abonné.
- o L'adaptation de la formule d'évolution des tarifs pour tenir compte de la disparition de certains indices.
- o La suppression de la clause de délégation du recouvrement de la participation de raccordement qui est devenue illégale.

Les autres clauses du contrat restent inchangées.

Conformément à l'article L 1411-6 du CGCT, ce projet d'avenant a été soumis à la Commission de délégation des services publics du Jeudi 05 mai 2011 qui a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver l'avenant n°1 à intervenir avec la SDEI ainsi que les documents qui lui sont annexés :
  - o Compte d'exploitation du contrat d'affermage.
- Autoriser M le Maire à signer l'avenant n°1 ainsi que toutes les pièces qui s'y rapportent.

### **Le Conseil Municipal,**

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire

Après avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à intervenir avec la SDEI ainsi que les documents qui lui sont annexés.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant N°1 ainsi que toute les pièces qui s'y rapportent.

### **3- FIXATION DE LA PART COMMUNALE DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT (SURTAXE)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les éléments de ce dossier.

Pour poursuivre les projets de travaux sur le service d'assainissement (travaux d'extension Chemin Pigeolet ouest et antennes Chemin de l'Enrajat et des Chinaïes, raccordement du lotissement du Jonquier, rénovation de canalisations) et faire face aux dépenses engendrées par le traitement d'une partie des effluents de Saumane par le service de l'Isle sur la Sorgue, la Commune a la nécessité d'augmenter les recettes du service d'assainissement pour maintenir ce budget à l'équilibre.

Actuellement, les montants de redevance communale sont fixés aux valeurs suivantes :

- Part fixe : 0 € HT par semestre et par abonné
- Part proportionnelle à la consommation : 0,2775 € HT par m3 consommé.

Il est proposé, pour maintenir l'équilibre du service, de fixer les montants de la nouvelle redevance aux valeurs suivantes :

- Part fixe : 14,50 € HT par semestre et par prime fixe
- Part proportionnelle à la consommation : 0,55 € HT par m3 consommé.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver les nouveaux montants de la part communale de la redevance d'assainissement collectif, conformément aux dispositions des articles R2333-121, R2333-122, R2333-123, R2333-124 et R2333-131 du CGCT.
- Décider la mise en application de ces montants à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2011.

**Le Conseil Municipal,**

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** les nouveaux montants de la part communale de la redevance d'assainissement collectif, conformément aux dispositions des articles R2333-121, R2333-122, R2333-123, R2333-124 et R2333-131 du CGCT :

- Part fixe : 14,50 € HT par semestre et par prime fixe
- Part proportionnelle à la consommation : 0,55 € HT par m<sup>3</sup> consommé.

- **DECIDE** la mise en application de ces montants à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2011

#### **4- DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que, chaque année, le Conseil Général doit répartir le montant de la dotation relative au produit des amendes de police entre les Communes de moins de 10 000 habitants compétentes en matière de voirie. Ces communes peuvent bénéficier d'une subvention pour les travaux relatifs à la circulation routière : installation de signaux lumineux, de signalisation horizontale, verticale, aménagement de carrefours, travaux de sécurité routière ...

M. le Maire informe qu'il est nécessaire d'établir un programme de panneaux de signalisation sur divers chemins, tels que Chemins du Barry, de Bellegarde, de la Cornette, les Chinaïes, de la Plantade, sous le Moulin, des Pesades, du Pigeolet, dans sa partie donnant accès à la Cité Four de Cony.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ces travaux en vue de bénéficier de la dotation relative aux produits des amendes de police

**Le Conseil Municipal,**

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** les travaux proposés ci-dessus

**DEMANDE** à Monsieur le Maire de solliciter la dotation relative aux produits des amendes de police pour l'année 2011

## **5- VENTE D'UN TERRAIN POUR L'IMPLANTATION D'UN RELAIS TELEPHONIQUE SFR**

M. le Maire rappelle la réunion en date du 10 janvier 2011, à laquelle la société SFR accompagnée de la société GRANIOU sont venues exposer aux élus présents leur demande d'implantation d'un relais téléphonique. Aujourd'hui, l'emplacement sur la commune a été sélectionné par la société installatrice, qui nous adresse une proposition.

Le conseil municipal souhaite examiner cette proposition en détail et demande à l'unanimité le report de cette délibération

## **6- MISSION D'ACCOMPAGNEMENT A LA MAITRISE D'OEUVRE POUR L'AMENAGEMENT D'UNE SALLE POLYVALENTE.**

Monsieur le Maire rappelle le projet de la municipalité de réaliser une salle polyvalente sur la commune et donne la parole à Mme Patricia ALLEMAND, adjointe, chargée d'étudier ce dossier. Elle expose qu'elle a pris contact avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Vaucluse (CAUE) qui propose une mission d'accompagnement à la maîtrise d'œuvre en préalable au lancement du projet et de la phase maîtrise d'œuvre.

La mission comprendrait les éléments suivants :

- La rédaction d'un programme architectural et technique sommaire en lien avec les futurs utilisateurs,
- L'élaboration d'un schéma d'implantation sur le site
- L'estimation du coût prévisionnel des travaux

Montant de la mission : 2 400 €, dont le financement se répartit comme suit :

- 1440 € pour la commune
- 1360 € pour le CAUE
- 

M. le Maire demande aux conseillers de se prononcer :

### **Le Conseil Municipal,**

Oui l'exposé de Monsieur le Maire

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

**DECIDE** de confier cette mission d'accompagnement à la maîtrise d'œuvre au CAUE pour un montant de 2400 € dont 1440 € seront à la charge de la commune

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- Mme CHABAUD-GEVA Laurence présente le projet du Préfet relatif au schéma départemental de coopération intercommunale. Dossier à l'étude

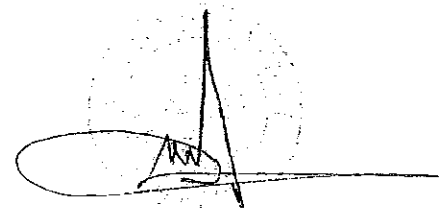
Manifestations à venir :

- **Mercredi 11 mai à 20h30** – Château de Saumane – 25 minutes d'extrait de spectacle présenté par la compagnie Tandaim et ce, en avant première de la tournée nomade qui s'effectuera dans 6 communes partenaires.
- **Jeudi 12 mai 2011 à 18h 30** – Salles des fêtes de Fontaine de Vaucluse projection du film « Paroles d'hommes » - Film témoignage sur la Sorgue.
- **Vendredi 13 mai 2011 à 17 h** – Intervention d'un pompier professionnel pour dispenser une formation sur l'utilisation du Défibrillateur Automatique Externe (DAE) aux personnes inscrites.
- **Dimanche 15 mai 2011 à 20h30** – Salle des fêtes de Lagnes – Documentaire portant sur le Gaz de schiste « Chez vous, l'eau du robinet s'enflamme ».
- **Samedi 18 juin 2011 à 19h30** Place de la Mairie – « Saumane fête la musique » Repas tiré du sac.
- **Dimanche 19 juin 2011 à partir de 11 heures** au Château de Saumane – Rencontre Auteurs-Lecteurs « Destins de Femmes : à la conquête de la liberté ».

La séance est levée à 22H30

Le Maire,  
Christian CHALLET

PS. - Chaque Procès verbal est validé  
lors de la séance suivante du Conseil Municipal.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Challet', is written over a faint circular stamp or watermark. The signature is written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the right.